



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 - N° 1265 - 53° ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

IVG

Le président de la République a annoncé que serait soumis au Parlement avant la fin de l'année un projet de révision constitutionnelle en vue de modifier l'article 34 de la Constitution afin d'y faire entrer le droit à l'avortement.

La manœuvre peut paraître habile. En passant par le Congrès, il évite le référendum et prive de tribune les adversaires du droit à l'avortement. Il se donne une allure progressiste alors même qu'il a perdu depuis au moins 2022, l'électorat de gauche qui l'avait soutenu, électorat ulcéré par la réforme des retraites. En présentant le texte comme inspiré par les propositions des associations et du Parlement, il veut rompre avec l'image d'un homme qui décide de tout. Accessoirement, il peut s'offrir le plaisir de fracturer la majorité sénatoriale.

Cependant, il serait peut-être temps que l'on cesse de modifier la Constitution en fonction des humeurs du temps et d'en faire un vaste fourre-tout. Par ailleurs, si la proposition de l'Assemblée nationale parle de droit à l'avortement, celle du Sénat parle, quant à elle, de liberté. Le débat parlementaire pourrait donc être plus musclé que prévu. Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit d'un texte de circonstance inspiré par les frayeurs provoquées par la jurisprudence récente de la Cour suprême états-unienne faisant de l'avortement une compétence des États. Or la société française n'est pas la société américaine et la majorité de notre population, pour diverses raisons, n'entend pas remettre en cause la législation existante.



WIKIPEDIA, PHOTO : EUROPEAN PARLIAMENT.

Défendre la langue française

L'inauguration de la Cité internationale de Villers-Cotterêts mettra-t-elle un terme à l'usage abusif de l'anglais ? L'État donnera-t-il enfin l'exemple ?

Dans le souvenir des ordonnances de François I^{er} qui généralisaient l'usage du français dans tous les actes juridiques, la Cité internationale de la langue française installée au château de Villers-Cotterêts est une bonne nouvelle qui demande à être concrétisée.

Tous ceux qui défendent l'intelligibilité de notre langue et sa capacité à transmettre la culture française ont été heureux d'entendre

Emmanuel Macron fustiger la prétendue langue inclusive. Encore faudrait-il que l'État fasse respecter les règles qu'il édicte.

Quant à la promotion de la francophonie, elle est assurée par une trentaine d'associations qui militent avec énergie mais dans l'indifférence générale. Elles demandent la définition d'une politique linguistique, qui se fait attendre. L'article de Frédéric Aimard en pages 2 et 3.

Drogue : 50 ans de défaites

Les cartels de la drogue ont gagné une guerre que nos États ne pouvaient que perdre. Il faut repolitiser la question des drogues.

Les interdictions ne parviennent pas à empêcher la circulation de drogues qui satisfont des désirs – de transgression, de performance – ou qui aident à supporter des fragilités que les sociétés modernes ont secrétées. Les gouvernements prennent des mesures au coup par coup. Les

médias restent à la surface des choses.

Or les États-Unis et le Canada subissent une explosion des cas d'addiction provoquée par de nouvelles drogues. L'Europe sera bientôt touchée, alors que le marché de la drogue est déjà hors de contrôle. L'article de Gaël Brustier en page 5.

Dans ce numéro :

Page 4 : Le Budget 2024 et le retour à l'austérité.

Page 7 : Le centenaire de la République turque.

Page 11 : Christianisme et civilisation.

Page 12 : La France au défi des putschs africains.

Page 14 : Le jubilé du roi Carl XVI Gustav de Suède.

Page 16 : Éditorial : Guerres et paix entre les nations.

Un château pour la langue française

Plusieurs fois reportée, l'inauguration, le 30 octobre, de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts – là où François I^{er} a signé en août 1539 les ordonnances qui généralisaient l'usage du français, notamment dans tous les textes juridiques, et qui n'ont jamais été abrogées. Sera-t-elle suivie d'une politique ?

On fera crédit à tout candidat à la fonction suprême, d'avoir des ambitions nobles pour la France : redresser l'économie, réparer la fracture sociale, relever l'armée, etc. Mais, avec un endettement de 3 000 milliards, un mandat réduit à 5 ans, un peuple d'« irréductibles Gaulois », un personnel politique découragé et décourageant, la chose n'est pas facile. Alors reste la « solution » de laisser une trace dans l'architecture.

François I^{er} ne reste-t-il pas vivant surtout par Chambord comme Louis XIV par Versailles ? Et ce qui demeurera du président Pompidou, n'est-ce pas le Centre Pompidou, de Mitterrand, la pyramide du Louvre, de Jacques Chirac le musée du Quai Branly ?

L'initiative de créer une Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts (Aisne) s'inscrit dans ce dernier registre. On a dit qu'elle venait de l'ancien ambassadeur Albert Salon, sourcilieux défenseur de la langue française. D'autres font valoir l'influence de Stéphane Bern sur Brigitte Macron... Une chose est certaine, c'est que ce château, qui menaçait ruine, retrouve une fonction et donc un avenir. Au moins un monument de sauvé ! Quant à la patte de l'épouse du président, ancienne professeur de lettres, beaucoup l'ont relevée dans le discours inaugural où la « langue inclusive » a été ébréillée par le président : « *La force de la syntaxe est de ne pas céder aux airs du temps [...] Dans cette langue, le masculin fait le neutre. On n'a pas besoin de rajouter des points au milieu des mots ou des tirets pour la rendre lisible* ». En ces temps de culture woke, les défenseurs de la langue française réunis sous le « ciel lexical » qui couvre l'ancien jeu de paume du château, ont applaudi.

Un pari risqué. Il y a un quart de siècle, les responsables du tourisme espagnol, alors abreuvés de subventions européennes,



La demeure royale de Villers-Cotterêts. Elle accueille depuis le 1^{er} novembre le Centre international de la langue française.

ont eu l'idée d'un Chemin de la langue espagnole placé sous le patronage de Cervantès et qui devait faire concurrence aux chemins de Saint-Jacques. Ce fut un échec, les hispanophones n'étant pas sensibles à ce thème. Ils sont pourtant plus nombreux que les touristes francophones... Quelle sera alors la fréquentation du château dédié à la francophonie ? On y espère 200 000 visiteurs par an.

Il est audacieux d'avoir créé ce haut lieu culturel dans une ville de 10 000 habitants, sinistrée par la désindustrialisation et, pour cette raison, tombée aux mains d'une municipalité Rassemblement national.

Le maire a d'ailleurs pointé les faiblesses d'un projet qui ne

s'est pas accompagné d'équipements permettant d'accueillir beaucoup de monde. Certes, l'afflux de travailleurs pour ce chantier n'a pas été sans influence favorable sur le commerce local, la fréquentation des quelques hôtels et cafés ou la location des nombreux logements vides. Mais qu'en sera-t-il demain ? L'absence d'un parking pour les autocars semble indiquer qu'on a tout misé sur la proximité de Paris par le TER : 12 à 14 trajets par jour depuis la gare du Nord en 58 minutes, sauf retards – fréquents –, avec des tarifs en moyenne de 17 euros (pour ceux qui savent se débrouiller avec le casino tarifaire de la SNCF). Les visiteurs ne passe-

ront donc pas la nuit sur place. À moins de grands événements internationaux ?

L'avenir le dira et déjà le 19^e Sommet de la francophonie prévu là en 2024.

Un collectif d'une trentaine d'acteurs du milieu associatif francophone, un peu sceptiques sur la volonté présidentielle de promouvoir une politique linguistique, a remis un catalogue de propositions à Paul Rondin, directeur de la Cité, en vue d'en nourrir les programmes. Les associations ALF, DLF, COURRIEL, AFRAY ou AFAL ou *Le français en partage* se sont mobilisés, mais elles disposent de moyens limités et de peu de soutiens du côté de l'État (cf. *Royaliste* n°1264, page 4). Le

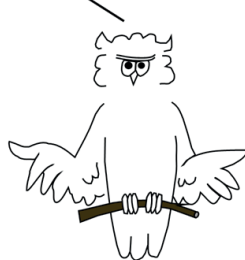
Sur le mur de Jean Chouan

TROP COOL LA CRÉATION D'UNE MAISON DE LA FRANCOPHONIE. IL EST TOO MUCH LE MACRON. BON, OK C'EST 200 MILLIONS, MAIS LE BUDGET EST CLEAN.

LE DEAL, C'ÉTAIT DE FINANCER LE CASH FLOW PAR LA DIMINUTION DU BUDGET DES FRENCH SCHOOLS À L'ÉTRANGER : YES WE CAN !

SEULEMENT IL VA falloir qu'il cesse de DIRE FRENCH TOUCH, START-UP NATION ET PLANÈTE GREAT AGAIN : C'EST MALVAIS POUR SON PROCESS DE COM ! PAS SÛR QU'IL Y ARRIVE.

BON, PEUT-ÊTRE, SI BRIGITTE LE BRIEFTE ET LE SUPPORTE COMME COACH ? MAIS C'EST PAS GAGNÉ...



réseau *Oser le français* poursuit en justice les publicités illégalement anglicisées, notamment celles des établissements publics (Tour Eiffel, chantier Notre-Dame...). L'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP) défend TOUTES les langues et relativise de ce fait la prétention de l'anglais à un impérialisme suranné alors que, dans un autre ordre, M^e Jean-Claude Amboise fait savoir, au travers de brillantes conférences, comment le français – par la chanson – rayonne au-delà de l'espace francophone *stricto sensu*. Les travaux de la société québécoise DataFranca permettent de travailler en français dans le secteur de l'intelligence artificielle. DataFranca a conclu un accord de partenariat avec l'AUF. Il faut encore citer la Biennale de la langue française qui, en partenariat avec l'Université d'Alabama, l'OIF et le Partenariat eurafricain, constitue sans doute le réseau associatif mondial majeur de la présence planétaire du français. Enfin, à la veille des JO, le club Henri II Estienne démarre une campagne « *Les JO en France, les JO en français* ». Espérons que ces initiatives trouveront à la Cité internationale un espace dans lequel s'épanouir, une fois dispersées les paillettes des quelque dix jours de fêtes inaugurales prévus. ■

FRÉDÉRIC AIMARD.

Tremblez, tremblez, vilains émeutiers !

Passions et pulsions engendrées par l'intervention israélienne à Gaza ont relégué dans les bas-fonds de l'actualité le plan anti-émeutes présenté par Élisabeth Borne. Peu de bruit pour pas grand-chose.

Le gouvernement a travaillé quatre mois pour nous épargner le retour des émeutes urbaines dans les banlieues « à problèmes ».

Hélas, chacun peut constater que, depuis quarante ans, l'inflation des plans n'est qu'une réponse différée et redondante à l'inflation des « problèmes » – pauvreté, délinquance, communautarisme... – Madame Borne ne sort pas de cette spirale.

Son plan est agencé de façon banale : d'abord le coup de trique, ensuite la pommade sociale. Mais le résultat importe moins que les messages envoyés. Il s'agit de montrer aux maires qu'on s'occupe d'eux (avec 100 millions pour la reconstruction des bâtiments), aux policiers qu'on va sévir judiciairement, aux jeunes excités qu'on va les punir. Ah bon ! mais comment ?

Le recours à l'Armée pour encadrer les jeunes ? C'est l'énorme fausse bonne idée – qu'on ressort aussi lorsqu'il y a une grève d'éboueurs. L'Armée



Juin 2023. Scène de violence à Be-sançon.

est vouée à la défense de la nation. Ce n'est pas une bonne à tout faire.

L'amende portée à 750 euros pour non-respect d'un couvre-feu ? Elle sera d'autant moins dissuasive que beaucoup de familles n'ont pas les moyens de la payer.

Les « forces d'action républicaines » : magistrats, policiers et travailleurs sociaux envoyés sur le terrain ? L'idée figurait dans le plan Espoir Banlieues de 2008, conçu sous l'égide de Fadela Amara. On ne fera pas mieux avec des personnels débordés.

La responsabilisation des parents d'enfants mineurs ? Elle

est prévue à l'article 1242 du code civil. Leur responsabilité pénale se heurte au principe de personnalité des peines. Quant aux « stages de responsabilité » destinés aux parents, ils ressemblent aux « cours d'empathie » dans les lycées : on va répandre du bla-bla moralisateur sur des personnes qui sont les preuves vivantes des échecs des politiques menées depuis quarante ans, qu'il s'agisse d'éducation, d'économie, d'immigration, d'urbanisme...

Quant à la pommade sociale, elle est illustrée par la décision de ne plus affecter de logements sociaux à des personnes en situation précaire dans les quartiers prioritaires – cela afin de favoriser la mixité sociale. C'est judicieux, mais nul ne sait où seront relogées les 23 000 personnes en attente d'un logement et qui bénéficient d'un « droit d'accès au logement ».

Comme le plan anti-émeutes laisse de côté la lutte contre la délinquance et tout particulièrement le commerce de la drogue, comme Élisabeth Borne parie sur les effets heureux d'une conjoncture économique qui est en train de se retourner, les émeutiers peuvent envisager sereinement de nouveaux pillages. ■

YVES LANDÉVENNEC.

L'Écho du net

■ Charité et aides publiques.

– En septembre, Bernard Arnault, deuxième fortune mondiale et actionnaire majoritaire du groupe LVMH, « poids lourd » du CAC 40, a fait savoir, à grand renfort de trompettes médiatiques qui ne peuvent rien lui refuser, qu'il faisait un don (non défiscalisé selon le communiqué officiel du donateur) de dix millions d'euros aux Restos du Cœur. En effet, ceux-ci risquaient d'être obligés de réduire le nombre de repas servis à cause d'un déficit prévisionnel de 34 millions d'euros pour 2023, directement lié à la baisse des dons et à la forte augmentation de la demande.

Dans une parution du 7 octobre, le site LVSL (1) nous propose une analyse édifiante et très bien documentée sur les aides publiques aux grandes entreprises du CAC 40,

et c'est là que le bât blesse : « En janvier 2007, un rapport public les évaluait à 65 milliards d'euros par an, dont 90 % financés par l'État, et le reste par les collectivités locales et d'autres acteurs publics, pour un montant global équivalent à 3,5 % du PIB. En juin 2013, un rapport publié par l'Inspection générale des finances nous apprend qu'elles atteignaient 110 milliards d'euros par an. Puis 140 milliards d'euros en 2018. Des chercheurs de l'Ires de l'université de Lille ont réévalué ce montant à 157 milliards d'euros pour l'année 2019 ». Cela représente 6,4 % du PIB, 30 % du budget de l'État et surtout « presque 10 milliards d'euros de plus que l'ensemble des aides sociales (allocations familiales, pauvreté, chômage et aides au logement), pourtant régulièrement pointées du doigt et accusées de coûter 'un pognon de dingue' à la collectivité ».

Et cela dans une totale opacité : « Aucun chiffrage global n'a été réalisé par les pouvoirs publics, pas plus que des indicateurs précis, stabilisés et régulièrement mis à jour sur le coût, l'efficacité et l'opportunité de cet empilement d'aides : rien qui ne permette d'analyser l'évolution des aides dans le temps, ni d'opérer des comparaisons régionales et internationales ni encore moins d'évaluer leur efficacité de façon systématique. Un maquis des plus opaques, par ailleurs bien protégé par le secret fiscal et le secret des affaires qui empêchent, le plus souvent, de connaître pour chaque aide publique la liste des bénéficiaires et les montants exacts versés. Il est aujourd'hui impossible en France de savoir officiellement combien d'argent public touchent au total des entreprises comme LVMH, Sanofi ou Total-Energies ».

Ce que l'on sait en revanche, c'est que 46 milliards d'euros de dividendes – nouveau record – ont été versés depuis le début de l'année par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires. BNP Paribas, Sanofi, Axa, LVMH (comme on se retrouve !) et Engie ont été les principaux redistributeurs au deuxième trimestre. Il est donc mathématiquement incontestable qu'une part significative de ces 157 milliards d'aides finit dans la poche d'actionnaires tels que Bernard Arnault. Et sans parler des milliards d'euros de l'optimisation fiscale qui échappent, plus ou moins légalement, aux finances publiques et qui seraient utiles pour réduire le nombre d'« abonnés » aux Restos du Cœur et aux nombreuses autres organisations caritatives.

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) <https://lvsl.fr/assistanat-pour-ultra-riches-le-cac40-sous-perfusion-de-letat/>

Budget : le retour de l'austérité

Le 27 septembre, le gouvernement a déposé à l'Assemblée le projet de loi de finances (PLF) pour 2024. Un projet qui marque une reprise en main sur la dépense publique après une parenthèse de quatre années.

Le gouvernement a donné le ton du débat parlementaire dès le 28 septembre en utilisant l'article 49 alinéa 3 à propos de la loi de programmation des finances publiques, texte portant sur plusieurs années. Le PLF porte, lui, sur le seul exercice 2024.

C'est que les oppositions ont infligé quelques défaites à la majorité lors du travail en commission. Cette opposition de principe et le calendrier serré poussent d'autant plus le Premier ministre à faire à nouveau usage du « 49.3 ». L'absence de soutien des Républicains à la motion de censure devrait donc permettre à la loi d'être adoptée.

À la lecture du projet, les discours entendus lors de la crise sanitaire sur le changement de modèle économique et la fin des critères de convergence semblent loin : le temps est à nouveau à la réduction de la dépense publique pour rentrer dans les clous européens.



Ministère des Finances à Bercy. Le temps du « quoi qu'il en coûte » est bien fini.

Le dossier de presse résumant le projet s'intitule ainsi « *Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir* ». Voilà l'ordre des priorités rétabli.

Le projet prévoit ainsi des économies à hauteur de 16 milliards entre les budgets 2023 et 2024. Ces économies sont notamment liées à la fin des dispositifs limitant l'augmentation des prix de l'énergie pour les particuliers comme pour les professionnels : ces mécanismes prendront fin

« progressivement » en 2024, les analystes du ministère estimant que la crise énergétique est terminée. Un pronostic que le Premier président de la Cour des comptes a qualifié d'optimiste lors de son audition par la commission des finances de l'Assemblée nationale, tout en déplorant un manque d'ambition dans « *le retour vers l'objectif d'équilibre des finances publiques* ».

C'est que les finances publiques sont aussi sollicitées

par l'inflation, même si celle-ci est prévue en léger ralentissement (4,9 % en 2023 contre 5,2 % en 2022). L'indexation des retraites, des prestations et minima sociaux coûte ainsi 25 milliards d'euros. Quant aux fonctionnaires, ils sont augmentés à un niveau inférieur à l'inflation, à l'exception de l'Éducation nationale où la mise en place du « *Pacte enseignant* » verra les professeurs obtenir une hausse de leur rémunération à condition d'accepter des missions supplémentaires.

Dans son contenu, le projet identifie plusieurs priorités, en particulier le financement de la transition écologique. Cet objectif mobilise, selon le gouvernement, 40 milliards d'euros, soit 7 de plus que dans le budget précédent. Ce montant correspond à l'ensemble des dépenses considérées comme favorables à l'environnement. Il agglomère donc des crédits portés sur différentes politiques. Sont notamment ciblés la rénovation des logements (avec un objectif de 200 000 rénovations par an dès 2024) et des écoles, la transition écologique concernant l'agriculture et l'énergie (notamment sur l'hydrogène et le biométhane) et le soutien à la « *compétitivité verte* ». Sur les transports, une taxe portant sur les concessions autoroutières et les aéroports est instaurée, dont on attend 600 millions d'euros de recettes.

Le projet de loi prétend également « *défendre la souveraineté de la France* ». Ce terme regroupe des postes très différents : Défense (3,3 milliards supplémentaires en 2024, première année concernée par la nouvelle loi de programmation militaire), sécurité, collectivités, justice, JO, culture...

Pour terminer ce bref tour d'horizon, la lutte contre la fraude fiscale doit être renforcée, notamment par l'instauration d'un délit d'incitation à la fraude fiscale. Par ailleurs, des agents des finances publiques pourront désormais procéder à des enquêtes sous pseudonyme sur les réseaux sociaux. ■

Brèves sociales

■ **Nomination.** – L'économiste Gilbert Cette vient d'être nommé par Elisabeth Borne à la tête du Conseil d'orientation des retraites (COR). Cette nomination est à la fois une sanction et une promotion. Sanction du président sortant, Pierre-Louis Bras qui, à plusieurs reprises, durant l'épisode de contestation de la réforme des retraites, avait contredit les prévisions alarmistes du gouvernement en déclarant que les dépenses de retraites ne dérapaient pas, alors que le gouvernement justifiait sa réforme par la nécessité de rétablir les finances du régime. C'est aussi la promotion d'un des plus fidèles soutiens du président de la République. Professeur à l'université d'Aix-Marseille, Gilbert Cette fut l'un des inspirateurs du programme économique du candidat Macron. On lui doit les ordonnances de 2017 réformant le code du travail. Président depuis cette même année du Groupe d'experts sur le Smic,

il s'est toujours prononcé pour la suppression du Smic. Concernant la réforme des retraites, il la juge comme une avancée sociale. De là à voir, de la part du chef de l'État, une manière de faire rentrer dans le rang une instance censée être indépendante de tout pouvoir politique et financier, il n'y a qu'un pas...

■ **Pénurie.** – Alors que la France manque de certains médicaments, Aurélien Rousseau a indiqué, le 31 octobre dernier, qu'il comptait réunir tous les acteurs concernés par la gestion des stocks de médicaments, pour comprendre pourquoi certains patients n'en « *trouvent pas* ». Ce faisant, le ministre de la Santé ne cherche-t-il pas à noyer le poisson en gérant la pénurie ? En désignant les pharmaciens comme de faciles boucs émissaires ? En ne s'intéressant qu'à un seul bout de la chaîne ? Ne serait-il pas plus efficace de s'inquiéter des raisons pour lesquelles les médicaments en question ne sont plus fabriqués et distribués en France, puis de prendre les mesures pour y remé-

dier de manière qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus ?

■ **Appel à la grève.** – Les collaborateurs parlementaires sont appelés par la CGT-CP à se mettre en grève le 7 novembre pour protester contre ces députés qui « *font le droit* », mais « *ne le respectent pas* ». Dans un tract distribué le 2 novembre, le syndicat dénonce une « *augmentation des licenciements abusifs déguisés sous forme de ruptures conventionnelles* ». Et de poursuivre à propos des difficultés rencontrées « *pour faire respecter les règles les plus élémentaires du droit du travail : forfait jour, heures supplémentaires, droit au repos, droit à la déconnexion ou encore la simple inscription à la médecine du travail* ».

Dans sa présentation du budget pour 2023, le palais Bourbon estimait à 2 100 le nombre de collaborateurs des 577 députés ; à titre de comparaison, le palais du Luxembourg en compte 850 pour 348 sénateurs.

NICOLAS PALUMBO.

QUENTIN LALOUX.

Cinquante années de « guerre à la drogue » se concluent par un spectaculaire échec. Malgré quelques revers, les différents cartels de la drogue ont largement remporté une guerre que nos États ne pouvaient que perdre. Il est temps de repolitiser la question des drogues.

Cinquante années de défaites

PAR GAËL BRUSTIER

Il y a plus de cinquante ans, l'administration Nixon entraînait ses alliés dans une guerre à la drogue. En pleine guerre du Vietnam, face à une jeunesse qui manifestait de plus en plus de symptômes de l'addiction à l'héroïne, face aux spectacles récurrents des surdoses en pleine rue, le pouvoir républicain américain décidait d'engager « sa » guerre contre la drogue. Dans l'univers cinématographique, entre New York et Marseille, ce sont les films *French Connection* et *French Connection II* qui ont vu Gene Hackman à l'écran, chassant un trafiquant interprété par Fernando Rey. Il existe une grande quantité de films de fiction, de documentaires, d'enquêtes de presse, de témoignages sur la réalité de la drogue, avec une évolution majeure : depuis deux décennies environ, les différentes productions révèlent une fascination pour les trafiquants et une large absence, à l'écran, tant des consommateurs que des victimes. La consommation ou l'usage de drogues ne signifie pas automatiquement addiction. Cependant, la loi de 1970 a échoué à enrayer à la fois consommation et addiction et s'avère, au moins depuis deux décennies, particulièrement contreproductive. De toute façon, en échec total.

Une antériorité occidentale majeure.

- Si l'Occident s'apprête à payer la plus lourde des factures de l'infestation de ses propres sociétés humaines par les stupéfiants, il entretient avec la production et l'usage de substances psychoactives des stupéfiants, des relations peu dicibles, la créature ayant échappé à son créateur. La gauche radicale est mal à l'aise avec la question de la drogue et des chemins qu'elle emprunte parce que ce sont les victimes d'hier du colonialisme européen qui sont désormais au cœur de cette économie parallèle. Héroïne, cocaïne, méthamphétamine ont été élaborées en Europe et largement diffusées puis interdites progressivement. Force est de constater que, malgré leur interdiction, la consommation n'a pas diminué, bien au contraire. La consommation produit un plaisir chez le consommateur, mais il ne faut pas sous-estimer le plaisir réel de la consommation comme transgression de la règle. Dans des sociétés où les interdits se multiplient, il n'est pas anodin que la dimension de relative clandestinité du commerce de la drogue comme de sa consommation, ritualisée ou non, joue en faveur de l'envol des volumes consommés.

La dangereuse impasse du voyeurisme médiatique. - La presse a tendance à s'y



Le développement des drogues chimiques provoque une hécatombe en Amérique du Nord et en Europe.

intéresser lors de faits divers. L'affaire Palmade tient plus, en la matière, du voyeurisme que de l'information et n'a posé aucun vrai problème du fait de son traitement médiatique déplorable. Le fait que le comédien ait pris le volant sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants ne méritait déjà nullement l'exposition médiatique, qui ne s'est presque aucunement penchée sur les victimes. C'est la même chose quand les médias abordent l'affaire du crack (cocaïne basée) : on se concentre sur les crackeurs de rue, dont la vie de marginaux complets suscite frayeur, peur, angoisse. On oublie que le nombre de consommateurs de crack est au moins dix fois supérieur au nombre des consommateurs de rue. Au coup par coup, le gouvernement prend des « mesures » mais ne développe aucune politique cohérente et d'ampleur. Celle-ci demanderait de remettre en cause cinquante ans de certitudes fondées sur un mirage : la guerre à la drogue a tourné court et la cloison de papier qui nous sépare de la vérité de celle-ci ne s'appelle plus que communication. Les drogues satisfont une gamme de « besoins » de ce que nos sociétés ont secrété. La cocaïne est la drogue de la performance ou de la fête ; le crack est celle de personnalités fragilisées économiquement, socialement, psychologiquement, bien que ce ne soit pas forcément toujours le cas. Cependant, la polyconsommation est fréquente tant la quête de satisfaction chimique est stimulée, au fil du temps, par la consommation elle-même.

PIXABAY PHOTO : AJALE

Réalité géopolitique et urgence de changer de paradigme. - La côte ouest des États-Unis d'Amérique et du Canada est le théâtre d'une dramatique explosion des cas d'addiction et, surtout, de surdose au fentanyl dit « de rue », impliquant les cartels mexicains et des entreprises chinoises. Les premiers comtés américains massivement touchés par la « première » crise des opioïdes ont aussi été ceux qui ont voté pour Donald J. Trump en novembre 2016. Les « nouvelles » molécules bousculent la géopolitique de nos pays et ouvrent un front intérieur de plus en plus coûteux en vies humaines. Comme la répression actuellement revendiquée par les pouvoirs publics, la prévention a épuisé tous les ressorts de son efficacité. La répression se heurte à d'évidentes limites de moyens. La prévention s'épuise sur les murs de la propension addictogène de nos sociétés. Dans l'immense majorité des cas, non seulement la consommation de stupéfiants mais également leur vente se soldent par une impunité totale. L'impuissance de l'autorité de la force publique est implicitement synonyme d'impuissance de l'autorité sanitaire. Quand les choses « dérapent », la prise en charge par la société n'est plus forcément une issue envisagée pour la victime d'addiction : il lui reste parfois, à ses yeux, soit le suicide soit la multiplication de conduites suicidaires. En matière de stupéfiants, l'interdiction ne signifie plus, depuis longtemps, réprimer mais bien davantage fermer les yeux, parce que les volumes produits, vendus et consommés sont bien trop importants pour enrayer les trafics qui se diversifient, s'implantent toujours davantage et touchent toujours plus de personnes.

Reprenre le contrôle, mais comment ?

- Pour l'heure, le constat s'impose : la puissance publique n'a aucun contrôle sur la production, la diffusion ni donc la consommation de drogues. Nous avons unilatéralement désarmé, sur les plans du travail social, des capacités données aux unités de soin, de la formation et des recrutements, tant de médecins psychiatres addictologues, de travailleurs sociaux, de psychologues, d'infirmiers spécialisés... Le spectacle de la déferlante sur la Californie ou la Colombie britannique du fentanyl de rue ne suscite aucune prise de conscience, qu'elle soit médiatique ou politique, alors que les cas de surdose commencent à s'envoler à Montréal. Un nouveau cadre légal est nécessaire ; il doit être pensé non en termes de « répression » (impuissante) ou de clichés pseudo-libertaires, mais avec l'impérieuse nécessité de redonner pouvoir au politique sur ce phénomène, et ce dans l'intérêt de la nation. ■

L'Espagne à nouveau dans une impasse politique

L'élection du nouveau Congrès espagnol le 23 juillet a replongé le pays dans une impasse politique du fait de la stratégie des nationalistes catalans.

Le 29 mai dernier, au lendemain d'une défaite des deux principaux partis de la majorité parlementaire aux élections municipales et régionales, le président socialiste du gouvernement décide la dissolution des Cortes Generales et décide la tenue d'élections anticipées le 23 juillet. Celles-ci ne donnent pas tout à fait les résultats escomptés par les sondages. Certes, au Congrès des députés, le principal parti de la droite parlementaire arrive en tête avec 137 sièges, son allié d'extrême droite, Vox n'en obtenant que 33. Cependant, il leur manque six voix pour obtenir la majorité absolue de 176 sièges. La gauche n'est pas mieux lotie. Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) obtient 121 sièges grâce à d'excellents résultats en Catalogne, dans la Communauté valencienne et au Pays basque. Sumar, coalition qui a succédé à Podemos qu'elle a intégré, obtient 31 sièges. Ce n'est donc pas un désastre pour la coalition gouvernementale, mais elle est *a priori* encore moins en position de



Le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez. Son avenir politique est entre les mains des nationalistes catalans.

gouverner que la droite. Cette dernière peut en plus se consoler puisqu'elle obtient 121 sièges sur les 208 que compte la seconde assemblée.

Compte tenu des scores respectifs de chacun des principaux partis, le roi Philippe VI décide, le 22 août, de confier au leader du Parti populaire (PP) le soin de trouver une majorité. Malgré le renoncement de Vox, le 6 août, d'entrer au gouvernement, Alberto Núñez Feijóo ne parvient pas à former une coalition majoritaire. Il apparaît très vite qu'une fois de

plus ce sont les partis nationalistes et en particulier les Catalans qui tiennent entre leurs mains le résultat des négociations partisans. Or le leader libéral ne veut en aucune manière de l'amnistie réclamée par le parti catalan Junts en faveur de Carles Puigdemont, ancien leader nationaliste à l'origine du référendum illégal en Catalogne sur l'indépendance de la province en 2017. Après deux votes aux Cortes où il ne parvient pas à obtenir la majorité, le leader du PP jette l'éponge le 29 septembre.

WIKIPÉDIA, PHOTO : GOUVERNEMENT ESPAGNOL.

Le 2 octobre, le roi se tourne vers le président socialiste du gouvernement sortant. Le 24 octobre le PSOE et Sumar se mettent d'accord sur un programme de gouvernement dont les principales mesures sont la réduction de la semaine travail à 37 heures 30 sans perte de salaire, la mise en place d'un plan pour lutter contre le chômage des jeunes et la révision à la hausse des ambitions climatiques de l'Espagne. Mais une fois encore, il faut obtenir le soutien des nationalistes catalans, ces derniers restant arc-boutés sur leur exigence d'amnistie, exigence qui divise la gauche. Un accord doit être trouvé avant le 27 novembre, sinon de nouvelles élections se tiendront le 14 janvier 2024. Plus que jamais, une réforme du mode de scrutin s'impose. ■

MARC SÉVRIEN.

Les Faits marquants

■ **Birmanie.** – La junte au pouvoir affronte une alliance de groupes rebelles dans l'État shan, près de la frontière chinoise. Au moins 6 000 civils ont fui les combats. Les milices, qui compteraient jusqu'à 15 000 combattants, se sont emparées le 1^{er} novembre de la ville de Chinshwehaw. Pékin a appelé à un cessez-le-feu.

■ **Panama.** – Des milliers de manifestants ont paralysé les transports pour protester contre une loi autorisant une société canadienne à exploiter pendant 20 ans la plus grande mine de cuivre du pays. Le président Laurentino Cortizo a proposé d'organiser un référendum sur le sujet.

■ **Sénégal.** – Ousmane Sonko, opposant au président Macky Sall, ne sera pas réinscrit sur les listes électorales. Ainsi en a décidé, le 31 octobre, le ministère de l'Intérieur en dépit d'un avis favorable de la commission électorale.

■ **Ukraine.** – Le commandant en chef des forces armées, Valeri Zaloujny, a accordé pour la première fois un entretien à la presse étrangère. Dans les colonnes de *The Economist*, il a admis que la contre-offensive conduisait à une impasse. Seul un saut technologique pourrait permettre, selon lui, de repousser l'armée russe.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Louisiane.** – Le microcosme de Washington n'avait jamais entendu parler, avant le 25 octobre, de Mike Johnson, le nouveau *speaker* de la Chambre des représentants, pas plus que bon nombre d'électeurs du *district* où il est élu depuis 2016. Qui aurait pu situer sur une carte Shreveport, pourtant troisième ville de l'État de Louisiane ? Passé cet étonnement, la presse américaine progressiste a eu vite fait d'assimiler ruralité et religiosité, ce bled du nord-ouest de l'État se rattachant à la *Bible Belt*, où les évangéliques prédominent, ce qui est le cas de la famille Johnson, baptistes du sud. Trump avait fait oublier la base religieuse du parti républicain autrement plus forte

avant lui. Que l'on revienne à ce type de profil parce que trumpistes et anti-trumpistes se neutralisent est un signe. Sa désignation ne change rien à la substance – Johnson est trumpiste – mais il l'est, lit-on partout, avec style, par ses bonnes manières et son air juvénile.

L'une des appréciations les plus contradictoires à son propos est le fait qu'il soit un « *novice* », n'ayant jamais occupé une position de responsabilité. Le Congrès était critiqué pour son caractère gérontocratique avancé. Élire un homme de 51 ans, parlementaire depuis sept ans, serait plutôt un progrès.

Le retour d'attention vers ces contrées éloignées de Louisiane nous rappelle aussi les anciennes racines françaises et acadiennes. Mike Johnson est un habitant et un élu de la

« *paroisse de Bossier* », car les communes sont, comme dans les îles anglo-normandes, des paroisses. Quoique sa région ne soit pas celle du pays acadien située plus au centre de l'État, la Louisiane est devenue en 2018 en tant que telle membre de l'Organisation internationale de la francophonie. Depuis 2009, son emblème est la fleur de lys. Deux pour cent des 4,7 millions d'habitants pratiquent le français ou l'acadien à la maison, mais douze pour cent se déclarent d'origine française, tant Noirs que Blancs, legs de la période *ante bellum*, antérieure à la guerre de Sécession. La circonscription du nouveau *speaker* comprend un tiers de Noirs, ce qui est dans la moyenne louisianaise (contre 12,5 % au niveau national).

Y. L. M.

Aucune ou presque aucune nation occidentale ne dispose d'un projet politique d'avenir comme la nation turque.
Il importe de bien le comprendre, loin des caricatures.

Le siècle turc

PAR YVES LA MARCK

La conférence de Munich a occulté l'événement historique que fut la mort de Mustapha Kemal Atatürk, le 10 novembre 1938. Ni Chamberlain ni Daladier, Kemal ne fut pas non plus un Hitler ou même un Mussolini. Son deuil fut l'un des plus suivis dans le siècle. Chaque 10 novembre, jusqu'à aujourd'hui, la vie s'arrête pour une minute de silence dans toute la Turquie à l'heure du décès. En quinze ans, à partir du 29 octobre 1923, date de la proclamation de la république turque (dont le pays célèbre cette année le centenaire), Kemal a marqué l'histoire par une révolution inédite. Son successeur, Recep Tayyip Erdoğan, compte plus de vingt ans de pouvoir mais il n'a pas encore pu se hisser à son niveau. Il lui manque ce qui permet au héros de devenir historique : les circonstances. Erdoğan a su jouer de la position géographique de la Turquie. La guerre en Ukraine puis la guerre à Gaza l'ont replacé au centre du jeu stratégique.

La recherche d'un thème porteur pour une seconde république se concentrait sur l'ambition de devenir l'une des dix premières économies du monde. Erdoğan a exploité au maximum la situation du pays comme *hub* gazier vers le sud et le centre-Europe, d'abord à partir de la Russie, à travers la mer Noire, puis de la mer Caspienne, l'Azerbaïdjan, ce qui passera par le Nakhitchevan et un corridor entre Iran et Arménie ; enfin, depuis les champs découverts au large du Liban, d'Israël et de la bande de Gaza en Méditerranée orientale.

Ce dernier territoire, après les accords d'Oslo de 1993, était appelé à devenir un petit Singapour. Ankara, du fait de ses relations diplomatiques avec l'État d'Israël depuis sa création, a vu du plus mauvais œil l'instauration par Israël d'un blocus après avoir mis fin à l'occupation en 2005. Après l'arraisonnement d'un navire turc au large du territoire en mai 2010, qui a fait 9 morts turcs, Ankara a rompu ses relations diplomatiques jusqu'à ne les reprendre qu'en 2022, avec le souci de ne pas se laisser marginaliser par l'extension des accords d'Abraham à l'Arabie saoudite. Il a fait aussitôt machine arrière dès la résurgence de la guerre après le 7 octobre 2023, en reprenant la tête de la défense de la cause palestinienne. Alors que les chefs d'État arabes font profil bas, il est le seul dirigeant sunnite à entraîner la rue autour de sa personne, comme lors de la grande manifestation du 28 octobre à l'aéroport d'Istanbul.

Quelle perspective Erdoğan peut-il donner à sa politique pour l'Histoire ? Les attributs qu'à l'Ouest intellectuels et médias veulent lui coller, faisant référence au sulta-



Mustafa Kemal Atatürk. Dans les années trente.

nat, à l'Empire ottoman, au pantouranisme, au turcisme, à l'islamisme, voire à l'État islamique, enjambent allègrement la république kémaliste comme un simple épisode dans une longue continuité. Passé fantasmé sans doute, mais non imaginaire, en quête d'un avenir raisonnable et raisonné.

Quelle perspective Erdoğan peut-il donner à sa politique pour l'Histoire ?

La querelle du califat. - Quelle place pour Ankara dans la lutte pour l'hégémonie sur le Moyen-Orient et sur le monde musulman en général ? Erdoğan se voit-il en 102^e calife ? L'abolition du califat a suivi de quatre mois seulement la proclamation de la République : le 4 mars 1924, Abdülmecid II, qui depuis la chute de son cousin Mehmed VI en 1922 était « seulement » calife, a pris le chemin de l'exil en France. Si personne ne regrette le sultanat, déconsidéré, ne serait-ce que pour avoir consenti à l'humiliant traité de Sèvres, il en va tout autrement du califat. L'institution n'avait plus qu'une fort lointaine ressemblance avec les trois premiers califes *rashidoun* (parfaits), successeurs du Prophète, ni avec son apogée à Bagdad au temps des Abbassides. Le premier à oser une « politique califale » fut aussi le dernier, le sultan Abdülhamid II, renversé par le coup d'État des Jeunes-Turcs en 1909. Après la perte massive de territoires notamment européens en 1878, l'Empire ottoman se meurt mais demeure le protecteur des Croyants. Kemal comprendra dès la guerre italienne en Libye en

1911 que, périssent l'Empire et le sultan, la Turquie survivrait. C'est l'ère des nations. Les partisans d'un califat ne pensaient d'ailleurs plus à un pouvoir héréditaire ni à une domiciliation turque. Certains avançaient l'idée d'un Congrès musulman mondial. D'autres privilégiaient La Mecque que se disputaient hachémites et wahhabites. C'était certes plus facile quand l'Empire ottoman contrôlait tous les lieux saints de l'islam, La Mecque et Médine, Jérusalem et Constantinople, sans compter les lieux saints chiites en Irak, jusqu'en 1917, on l'oublie souvent, mais pas Erdoğan qui s'étonne que l'on s'étonne : Bagdad, Alep, la Palestine, Gaza inclus, ont été ottomans pendant des siècles, gouvernés depuis Constantinople.

Contre Daech, qui a voulu tout confondre, le califat n'est pas l'État islamique. C'est ce qui ressort du débat théologico-politique des années 1920. Un esprit occidental doit certes se livrer à un exercice ardu de dépaysement culturel ou, comme on dit, civilisationnel avant de s'approcher de la cause formelle. Au sein de la mouvance islamique, la Turquie représente non un élément « modéré » – on sait qu'il n'y a pas d'« islamistes modérés » – ni même un « *juste milieu* » comme au Maroc – on n'explicite pas les deux écarts respectifs à partir desquels on le calcule –, mais un élément « laïc » ou séculier d'ordre et de « stabilité » en ce qu'elle inclut d'institutionnalisation et de contrôle politique. Kemal a, en matière religieuse, réalisé pour la Turquie ce que Bonaparte avait imaginé en Égypte et que Napoléon instaurera avec le Concordat et le Sanhédrin. L'État peut, selon ses intérêts, déplacer le curseur comme il l'entend sur l'axe de l'islamisme. Erdoğan l'a montré avec le Hamas. Il sera toujours plus avisé de passer par lui que par le Qatar ou l'Arabie saoudite ou l'Égypte ou l'Iran quand il faudra lui parler ou lui trouver une alternative.

L'avenir du populisme. - Plutôt que de toujours ramener la politique turque à son histoire au lieu de sa géographie, on en viendrait à négliger le présent, comme les nombreux observateurs qui escomptaient une défaite de l'AKP aux élections de mai dernier. Certes, la société turque est clivée et les électeurs divisés sur l'autoritarisme, qui est pourtant un principe fondateur de la république kémaliste. Mais on peut faire crédit à Erdoğan de sa sensibilité particulière aux aspirations de l'opinion moyenne et de sa capacité de mobilisation autour de causes communes à la majorité comme à l'opposition. Ses références historiques ont un bel avenir. ■



© A. SERPILLO/ARMÉES DE TERRE/DÉFENSE.

Loi de programmation militaire : désillusion générale

La loi de programmation militaire votée cet été avait été présentée comme un effort sans précédent de remise à niveau de notre défense. Notre journal en avait analysé les manques et avait présenté ses propositions. Quelques mois après, la morosité règne. Nous avons voulu faire le point, en insistant sur la fonction cruciale « renseignement ».

Le renseignement, grand vainqueur

La loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 acte une augmentation substantielle des crédits alloués aux trois services de renseignement rattachés au ministère de la Défense, notamment la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Ces trois augmentations sont accompagnées de deux évolutions normatives qui favoriseront le travail. Mais pour quoi faire ?

Les augmentations de crédits annoncées s'inscrivent dans un cadre global qui est celui de la fonction « *connaissance et anticipation* », elle-même étant la grande gagnante de la LPM. Elles accompagnent aussi des réformes entreprises dès 2024 dans les armées. On peut évoquer, par exemple, dans le domaine spatial, les satellites *Celeste* (Capacité électronique spatiale), les trois avions de guerre électronique *Archangel* et, dans l'Armée de terre, les drones tactiques *Patroller*. Dans ce contexte, l'Armée de terre, notamment, revoit son dispositif en matière de renseignement opérationnel, qui bénéficie direc-

tement à la Direction du renseignement militaire (DRM). Il s'agit de la création du nouveau commandement des actions dans la profondeur et du renseignement qui vise à favoriser les synergies entre forces spéciales, unités de renseignement et artillerie en vue d'intervenir dans les meilleures conditions possibles sur les dispositifs ennemis dès leur identification.

Ces investissements et nouveaux moyens viennent s'ajouter aux 5 milliards d'euros inscrits dans la LPM 2024-2030 pour la DGSE, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) et la DRM. Soit une augmentation des crédits alloués à ces services de 60 % sur la période considérée avec un doublement du budget de la DRM et de la DRSD. Ces crédits intègrent la réalisation du nouveau siège de la DGSE au Fort Neuf de Vincennes et le réaménagement de la direction centrale de la DRSD au fort de Vanves.

Dans un entretien accordé en juin au *Journal du dimanche*, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a justifié cet ef-

fort au profit des services de renseignement en insistant sur « *le cumul des menaces et des sauts technologiques [qui] nous oblige à accroître nos capacités afin d'avoir une diplomatie et une stratégie de défense mieux éclairées* ». Le grand vainqueur de ces largesses budgétaires est la DGSE qui apparaît comme le seul service spécial et secret de la communauté du renseignement à être en capacité de mener des actions secrètes qui ne peuvent être ni revendiquées ni assumées par l'État. Elle avait déjà bénéficié d'une augmentation très sensible de ses moyens sous la précédente LPM (2019-2025), qui lui avait permis notamment de voir ses effectifs augmenter de 4 400 agents en 2018 à 6 000 en 2023.

La DGSE se voit confier depuis plusieurs années le rôle de chef de file de la communauté du renseignement dans le domaine des nouvelles technologies, et cela dans trois axes : les installations destinées à la cryptologie, celles qui sont destinées au traitement des données, et enfin le dispositif de surveillance international. Il en est de même dans le domaine du cyberspace dont les crédits sont sensiblement augmentés dans la LPM (+ 45 %).

Pour ses missions historiques, comme le contre-espionnage ou le contre-terrorisme, l'actualité internationale va conduire ce service à réinvestir l'Europe continentale, mais aussi l'Afrique de l'Ouest où il a essuyé plusieurs échecs cuisants ces derniers mois, ainsi que le Proche-Orient. Au-delà des augmentations de crédit de la LPM, la DGSE devra démontrer l'efficacité de la nouvelle organisation qu'elle met en place depuis l'année dernière, qui privilégie les approches transversales ou par mission en cassant la logique du cloisonnement (1).

La LPM prévoit également deux dispositions visant à améliorer, d'une part la contre-ingérence, et d'autre part la transmission du renseignement émanant de l'au-

torité judiciaire aux services spécialisés. Il est prévu tout d'abord un contrôle *a priori* du ministre de la Défense sur les activités des militaires ayant exercé des « *fonctions d'une sensibilité particulière ou requérant des compétences techniques spécialisées* » qui souhaitent travailler au profit d'un État étranger, ou d'une entreprise ayant son siège à l'étranger, pendant les dix années qui suivent la fin de l'exercice de ces fonctions sensibles. Il est également prévu d'étendre le champ des transmissions obligatoires des renseignements issus des procédures judiciaires. Jusqu'à présent, seules celles qui intéressaient le terrorisme, la cybercriminalité et le crime organisé étaient prévues. Désormais, elles seront étendues

aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre.

Au total, on peut regretter que les armées n'aient pas bénéficié des mêmes faveurs que les services de renseignement (l'outil de défense forme un tout), et affirmer que les échecs des services spéciaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest comme pour la guerre en Ukraine posent la question de leur efficacité, qui dépasse la problématique des moyens. Leur action doit s'inscrire dans une vision claire de notre diplomatie, qui se montre hésitante ou sans vision à long terme des intérêts de la France. ■

JACQUES DUCONSEIL.

(1). *Royaliste* n° 1254, du 10 avril 2023.

LPM : rien n'est réglé

Notre journal a analysé les lacunes de la loi de programmation militaire. L'évolution récente le confirme : rien n'est réglé. Alors que la menace s'aggrave et se diversifie, on voit clairement que notre modèle et surtout notre format d'armée sont inadaptés.

La discussion parlementaire avait fait ressortir les insuffisances du projet de loi de programmation militaire. Mais la représentation nationale s'était contentée d'améliorations, sans remettre en cause un modèle d'armée amputé pendant des décennies : 1 porte-avions et non plus 2, 4 sous-marins lanceurs d'engins au lieu de 6, 300 têtes nucléaires au lieu de 600, une Marine diminuée de 40 % de ses effectifs, une Armée de l'air et de l'espace réduite de moitié en effectifs et en avions de combat, une Armée de terre ayant perdu 70 % de ses effectifs. Depuis deux générations, le modèle complet d'armée tant vanté ne fonctionne qu'en empruntant ici et là, et d'abord à l'Amérique, les capacités qui lui manquent.

L'expérience ukrainienne met en lumière des besoins nouveaux, par exemple le nettoyage de zones étendues densément minées. Les récents événements au Proche-Orient, la solidarité affirmée des BRICS – même si ceux-ci sont souvent entre eux ennemis – font monter les enjeux. Nous risquons de devoir affronter plusieurs crises et menaces dont chacune saturerait nos maigres moyens. Les engagements pris envers l'OTAN risquent de mobiliser nos forces disponibles, sans nous laisser ni les moyens d'un raid aérien nucléaire, ni le poids suffisant pour peser sur la stratégie d'une coalition, ni la capacité de défendre par nous-mêmes nos intérêts.

À l'époque de De Gaulle, face à une offensive du pacte de Varsovie qui aurait commencé à nos portes, la menace sur notre territoire aurait posé très vite le problème de la dissuasion nucléaire, qui aurait interdit au commandement allié de retraiter sur notre sol. Notre indépendance était préservée. Dans la configuration actuelle, où le combat se déroulerait loin de nos fron-

tières, le nucléaire ne nous protège, de plus en plus, que du nucléaire. Nos côtes, notre espace aérien, nos infrastructures ne sont pas à l'abri, et nous risquerions de ne pas voir la guerre seulement à la télévision.



Prototype du « char du futur MGSC ». Symbole des échecs de la coopération franco-allemande en matière de défense.

Triste constat, alors que l'évolution récente nous permet de jouer notre propre jeu. Le projet franco-allemand de char de combat est mal en point. Il repose sur des technologies loin d'être au point. Il ne sera opérationnel que bien après la mort programmée du Leclerc et il faudra, à côté de celui-ci, un char intermédiaire. Une solution se dessine, autour de Nexter et de son partenaire allemand.

Pour le système de combat aérien, le Rafale dans sa version 5 sera l'avion des toutes prochaines décennies et pourra s'appuyer sur un club d'utilisateurs prêts, comme l'Inde, à participer au développement. Nous n'avons pas besoin d'industriels allemands pour aller de l'avant.

Pour les armes hypersoniques, notre pays est en pointe et réalise des percées remarquables. Les besoins nouveaux en toutes

matières voient apparaître des sociétés françaises innovantes. Le dynamisme de nos industries de défense, bridé par des décennies d'indifférence gouvernementale, renaît. Que manque-t-il alors ? Que M. Macron cesse de se voir l'Agan de la classe euro-atlantique, le chouchou de la maîtresse bien connu des lecteurs du *Petit Nicolas*. Qu'il cesse de postuler que tout programme doit être européen et inclure une Allemagne prédatrice. Que nos partenariats industriels respirent l'air du grand large. Que des commandes fermes permettent aux industriels de voir clair et loin, et à nos armées de bénéficier d'effets de série.

Le gouvernement se targue d'un effort qu'il dit sans précédent. Mais nos armées sont en crise morale et peinent à recruter. Les meilleurs matériels ne servent de rien s'ils ne trouvent, pour les servir, des hommes et des femmes compétents, motivés, fiers de leur mission et reconnus par la nation. La fin du service national a permis à toutes les unités de participer aux opérations extérieures et d'y démontrer leur excellence. Mais le prestige des corps militaires a régressé dans la société française, par rapport à la société civile, et même, pour les cadres dirigeants, à la police et à l'administration. Les économies sordides qui ont accompagné le regroupement du soutien au sein des bases de défense, le traitement vexatoire infligé par le président aux responsables militaires ont été autant de messages négatifs.

Le repli d'Afrique vient aggraver la crise. Si les interventions extérieures étaient stratégiquement peu efficaces et voyaient notre action s'embourber après un premier moment consensuel, elles constituaient un argument de recrutement auprès de jeunes avides d'action et de dépense, et, disons-le, pas totalement insensibles aux avantages financiers des *opex*. La perspective de combattre sous dépendance étrangère, sans munitions et en infériorité numérique est-elle de nature à susciter les vocations ? Pour remobiliser notre jeunesse, il faut changer de format et de modèle. ■

ÉRIC CÉZEMBRE.

Pour un féminisme du faire

Les facteurs décisifs du changement de statut pour les femmes dans nos sociétés ne sont pas forcément ceux qu'on avait dits jusqu'à présent...

Esperance de vie, mortalité infantile, crescendo des carrières... Autant d'outils qui permettent d'observer l'évolution de la vie des femmes en France au XX^e siècle. Et dans l'imaginaire collectif, les luttes féministes en sont les moteurs essentiels. C'est cette idée admise que Véra Nikolski fait le choix de décortiquer dans un essai vivifiant.

Le texte est audacieux et peut décontenancer de prime abord, tant les opinions sur le terrain du féminisme ont l'habitude de faire l'objet de procès d'intention. Pour certains mouvements, gare à celles qui ne soutiendraient pas les théories les plus évidentes. L'auteure n'a cure de ces cadres bien poncés qui ne laissent dépasser aucune idée originale.

Révolution industrielle. – Véra Nikolski l'affirme : l'avancée inestimable du droit des femmes au XX^e siècle n'est pas majoritairement due aux combats menés par nos aïeules, même si ces derniers sont bien réels. L'amélioration de nos vies est en réalité liée à l'amélioration des conditions matérielles d'existence, notamment aux dé-



Véra Nikolski. Docteur en sciences politiques et haut fonctionnaire.

couvertes médicales qui ont réduit la mortalité infantile ou les morts en couches. En d'autres termes, c'est ce passage à la modernité et le bouleversement produit par la révolution industrielle qui ont entraîné une foule de changements positifs pour les citoyens, en particulier pour les femmes. Ces dernières ont donc pu profiter de ces innovations, tant scientifiques que médicales ou pratiques. L'émancipation féminine « s'apparente à un processus global et impersonnel "arrivant" au monde occidental de façon largement indépendante des actions et des volontés individuelles ».

L'essayiste évoque la montée en puissance du progrès tech-

nique « exponentiel, durable et généralisé qui accompagne la révolution industrielle et lui survit. Ce progrès a pour conséquences d'amoindrir, voire d'annuler, pour la première fois dans l'histoire, l'importance d'écart de force physique entre les hommes et les femmes ». Avant cette révolution, la force physique était jugée « indispensable pour assurer la survie face à la nature et l'ennemi » et c'était l'homme qui l'incarnait. La fin du XIX^e siècle a changé la donne en ce que la mécanisation a diminué « le poids de cette variable dans le secteur agricole comme dans le secteur industriel ». Ainsi, « quasiment tous les métiers – sauf

CNEWS. quelques-uns, souvent peu prestigieux, qui nécessitent toujours une force musculaire importante – deviennent théoriquement accessibles à la moyenne des femmes ».

Un féminisme de la mobilisation. – Néanmoins, aux yeux des groupes féministes actuels, cet état de fait ne saurait gommer la persistante nécessité de plaider pour plus de droits, même si la majeure partie d'entre eux sont acquis. Véra Nikolski distingue ici deux types de féminismes : un féminisme « de doléance » et un féminisme « de la mobilisation ».

Le premier prend racine aux États-Unis et a ensuite été exporté en France. Il consiste à « dépendre les femmes en victimes toujours innocentes d'hommes toujours agressifs ». Véra Nikolski plaide au contraire pour une « philosophie de l'effort ». Selon elle, de nombreuses femmes se sont impliquées « dans une sphère donnée – science, médecine, littérature, art », comme Marie Curie pour ne citer qu'elle. Cette proposition, qui incite à l'action plutôt qu'à la passivité, n'est-elle la meilleure preuve de la confiance que l'auteure accorde à la femme ? ■

INDIANA SULLIVAN.

► Véra Nikolski, *Féminicène*, Fayard, 2023.

Dans les revues

■ Finance.

Ceux qui prétendent ne rien comprendre aux crises qui ponctuent notre « économie de casino » n'ont plus d'excuse s'ils n'ont pas lu le n° 6 de la revue *Capital Social* du syndicaliste chrétien Joseph Thouvenel. Réussite pédagogique, avec, entre autres contributions, celle de l'ancien directeur général du FMI Jacques de Larosière ou le rappel des thèses de Maurice Allais, prix Nobel d'économie en 1988, qui avait annoncé la crise financière mondiale de 2007-2008. Mais aussi des témoignages de grands patrons qui ont compris



bien des choses de leur exercice des responsabilités, mais souvent trop tard...

En couverture : Crésus. « Ce tableau de Claude Vignon (1629) peut être considéré comme une allégorie du pouvoir de la finance si l'on oublie que celle-ci, au service du bien commun, permet investissements et développement. Si une bonne gestion de la ressource "argent" est utile pour la cité, transformée en adoration du Veau d'or, elle est destructrice pour la société. » Tout est dit du souci d'équilibre qui préside à ce dossier « La finance, ni ange ni démon ».

On n'a pas affaire à des tièdes pour autant. Charles Prats, le magistrat rendu célèbre par sa croisade contre les fraudes sociales, nous explique ici pourquoi « le différentiel entre la TVA théoriquement perçue par l'État et la TVA réellement encaissée s'élève

à 25 milliards d'euros par an. » C'est le résultat d'une concurrence entre services censés nous protéger de ces fraudeurs à qui « nous avons ouvert grand la porte » par une législation inadaptée. Même nos voisins belges, avec un État plus faible, ont réussi à se débarrasser de cette fraude à 90 %. Mais chez nous, « c'est champagne tous les jours pour les fraudeurs : la douane ne peut plus contrôler et la DGFIP contrôle très peu. Par exemple, la brigade d'intervention de Marseille m'a précisé, il y a quelques mois, n'avoir aucun dossier ouvert sur le port de Marseille. Je suis tombé à la renverse. » Plus émouvant et tout aussi précis est le témoignage du lanceur d'alerte Nicolas Forissier. C'est au courage de cet authentique héros qu'on doit la condamnation par la justice française, de la banque suisse UBS à

1,8 milliard d'euros d'amende en 2021. Un record historique, mais une paille au regard des fraudes organisées par cette banque et, à vrai dire, presque par l'État helvétique, au détriment de l'État français, avec la complicité de tant de Français des hautes sphères.

Le lanceur d'alerte s'est ruiné dans son combat, dont il a tiré la conséquence qu'il faut « séparer la politique de la finance » : « Le sénateur Eric Bocquet a demandé pour moi l'ordre du Mérite : le dossier est au cabinet du président de la République... Il est évident que cela bloque politiquement. Mais j'ai prouvé que j'étais un homme honnête et que j'ai respecté la loi de mon pays. » Exactement les qualités dont on aurait besoin pour réhumaniser l'économie.

F. A.

► *Capital Social*, n° 6, automne 2023.

DR



Par Gérard Leclerc

Christianisme et civilisation

On parle beaucoup, en ce moment, de questions de civilisation, en se référant souvent à l'essai célèbre de Samuel Huntington (*Le Choc des civilisations*, 1996). Mais que contient vraiment ce thème plutôt prestigieux ? Si l'on se réfère à un auteur spécialisé comme Norbert Elias, on est invité à s'ouvrir à des données très variées : degré de l'évolution technique, règles du savoir-vivre, développement de la connaissance scientifique, idées et usages religieux (cf. *La Civilisation des mœurs*, 1969). André Malraux, pour sa part, accordait au facteur religieux un rôle primordial : « *La nature d'une civilisation, c'est ce qui s'agrége autour d'une religion.* » À considérer les choses d'un peu haut, on adhère assez spontanément à cette formule. Ce qui relève de la Croix ou du Croissant semble bien caractériser des sphères de civilisation très différenciées. Mais pour entrer dans la formation de tels phénomènes, il importe d'y aller voir d'une façon plus précise, en découvrant la complexité de certains processus. Ainsi, comment analyser la façon dont le christianisme naissant s'est introduit dans les mœurs de la civilisation romaine, plus exactement dans les mœurs de l'Antiquité tardive ?

Quelle que soit la nouveauté incontestable du message évangélique, il serait plutôt hasardeux de s'attendre à une sorte de révolution soudaine qui aurait bouleversé la surface du bassin méditerranéen. On peut même s'étonner de certaines lenteurs et se scandaliser de certains compromis avec les mentalités ambiantes. L'histoire ne procède pas toujours à la vitesse d'un cheval au galop. L'étude que vient de publier Jean-Marie Salamito sur *Les Pères de l'Eglise et l'économie* permet de nous en rendre compte. L'auteur, qui enseigne à la Sorbonne l'histoire du christianisme antique, n'a cessé de poursuivre l'investigation des textes fondateurs en les référant au contexte de l'époque. C'est d'ailleurs l'occasion de s'apercevoir que le concept de théologie contextualisée, sur lequel insiste beaucoup le pape actuel, n'est nullement inédit. Le discours religieux se fait entendre à un certain moment, et pour être compris il doit faire son chemin parmi les attentes, les soucis, voire les préjugés des contemporains. Cela ne lui enlève en rien son originalité spécifique qui finit par percer, selon un mode qui lui est propre.

Comme l'explique Fabrice Hadjadj, qui préface le livre : « *Si l'Évangile contient une indéniable force de transformation sociale, c'est justement de ne pas viser d'abord cette transformation... Ceux qui sont contre le système croient que tout le problème est là, et que tout ira mieux dès lors qu'on instaurera un autre système. Le chrétien pousse ses critiques plus en profondeur et c'est pour cela qu'il ne se contente pas de la contestation.* » Il en va, par exemple, de la question du travail manuel. Il n'est pas exact d'affirmer d'une façon générale que le christianisme avait réhabilité le travail méprisé par le monde gréco-romain : « *Il n'en reste pas moins vrai que de nombreux auteurs de l'Antiquité païenne ont accablé de leur dédain les métiers les plus humbles, et qu'en revanche beaucoup d'auteurs chrétiens ont manifesté pour ceux-ci de l'estime.* » Ambroise de Milan, le maître d'Augustin, procède à une défense vigoureuse du salarié, qui doit recevoir la juste rétribution de son labeur. Cette exigence d'équité va à l'encontre d'un certain mépris du mercenaire et de la morgue aristocratique qui cultive le seul souci de soi.

Le christianisme n'est nullement indifférent aux réalités économiques. Jean-Marie Salamito trouve heureuse la formule de Max Weber, selon qui il est une religion éthique, c'est-à-dire « *une re-*

ligion dans laquelle les actes bons ou mauvais du point de vue religieux ne se limitent pas au seul domaine du culte ». À l'instar du judaïsme, les chrétiens relient l'amour de Dieu à l'amour concret du prochain. Et cela conduit à l'analyse « *des comportements et des discours économiques, de l'attention à l'utilité sociale et aux structures, enfin une capacité à décrire des mécanismes au lieu de condamner simplement des actes particuliers et des individus* ».

Un chapitre consacré à saint Augustin met en évidence son estime des travailleurs manuels, tout en la rapportant à sa réflexion théologique fondamentale. C'est la qualité morale qui prime sur l'honorabilité d'une profession. Et aucune de celles-ci n'échappe à la responsabilité, c'est-à-dire aux dispositions intérieures : « *Les hommes voient la profession, Dieu connaît le cœur.* » Le travail de la terre et le négoce sont justifiables d'une appréciation bonne ou négative. La période patristique avait permis une avancée intellectuelle qui ne sera pas poursuivie dans la période qui suivra la fin de l'Empire romain. C'est la scolastique qui, plus tard, reprendra l'effort et se définira comme un « *renouveau patristique* ».

Le dernier chapitre de Jean-Marie Salamito est le morceau de choix de l'ouvrage, car il aborde le problème le plus épineux de cette Antiquité chrétienne, et son titre même marque la nature d'un paradoxe : « *Pourquoi les chrétiens de l'Antiquité n'ont-ils pas aboli l'esclavage ?* » N'est-ce pas en soi un objet de scandale ? : « *En réalité, comme nous le rappelle Paul Veyne, "aucun chrétien (sauf à la rigueur Grégoire de Nysse) n'avait songé à abolir l'esclavage."* » Ce qui semble, pourtant, à l'opposé de sa morale et de sa conception de la dignité humaine. Il convient donc de se ressaisir du dossier, ne serait-ce qu'à partir des textes les plus autorisés des origines. Ceux où la condition d'esclave est évoquée directement. Jean-Marie Salamito a découvert vingt documents tirés des épîtres de Paul et des Pères, qu'il analyse avec soin. En résumant la problématique générale, on pourrait dire que le fait massif de l'esclavage s'impose, sinon comme une fatalité, du moins comme une réalité dont on est obligé de tenir compte. D'ailleurs, la mission de l'Église n'est pas directement temporelle. Et cependant, dans tous ces documents qui peuvent sembler « *conservateurs* » domine l'idée d'une dignité spirituelle fondamentale de la personne en situation d'esclave : « *Aux yeux de Paul, la relation de chaque nouveau chrétien avec le Seigneur Christ, l'emporte de loin sur le rang que ce même chrétien occupe dans la société au moment de sa conversion. Cette primauté du religieux (ou du spirituel) vaut pour les individus libres comme pour les esclaves.* »

Viendra un moment où cette dignité spirituelle débouchera sur une reconnaissance anthropologique qui porte condamnation de l'esclavage. C'est Grégoire de Nysse qui, au IV^e siècle, franchira le pas. L'esclavage est contraire à la volonté explicite du Créateur. Nul ne peut vendre ou acheter « *celui qui est à la ressemblance de Dieu* ». La première chrétienté avait pu « *mettre de l'huile dans les rouages* » (Paul Veyne) de l'ordre établi, mais par ses principes elle préparait une émancipation par rapport au désordre établi (1). ■

► Jean-Marie Salamito, *Travailleuses, travailleurs ! Les Pères de l'Église et l'économie*, Salvator, coll. Philanthropos, 2023.

(1). Sur le même sujet, on se reportera au travail considérable réalisé par Olivier Grenouilleau (*Christianisme et esclavage*, NRF-Gallimard). C'est toute l'histoire de l'esclavage et des chrétiens jusqu'à l'abolition qui est retracée. Sur la période d'origine, il y a parfait accord entre Olivier Grenouilleau et Jean-Marie Salamito.

TRIBUNE

La France au défi des putschs africains

PAR EMMANUEL DUPUY,

président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)

La présence française sur le continent africain semble durablement remise en cause, à l'aune de coups d'État militaires qui n'en révèlent pas moins une diplomatie de défense dépassée, des accords de sécurité qui, pour certains, remontent aux années 1970 et sont mal adaptés aux enjeux sécuritaires actuels sur le continent africain.

Six pays (Soudan, avril 2019 ; Mali, août 2020 ; Guinée, septembre 2021 ; Burkina Faso, janvier 2022 ; Niger, juillet 2023 ; Gabon, août 2023) ont vu leurs présidents déposés par des militaires. Certains putschs se soldant par des coups d'État par vagues successives : deux au Mali, entre août 2020 et mai 2021 ; deux au Soudan, en avril 2019 et avril 2021 ; deux, à neuf mois d'écart, au Burkina Faso, entre janvier et septembre 2022.

La liste n'est certainement pas close ; des tentatives avérées (Guinée-Bissau en février 2022, Sierra Leone en août 2023) ainsi que des rumeurs de coups d'État jailissent d'un peu partout sur le continent, dont le dernier, au Congo-Brazzaville, en septembre 2023.

Le « repli forcé » vers le Niger des quelque 2 500 militaires français engagés au Mali jusqu'en juin 2022 et des quelque 300 membres des forces spéciales présents au Burkina Faso, depuis 2009, dans ce qui reste du dispositif Barkhane, ouvre une phase d'incertitude dont les groupes djihadistes ont su profiter comme au Burkina Faso, ces dernières semaines, voire sur des territoires jusqu'ici épargnés, à l'instar du nord-ouest du Bénin et du Togo, et des pays riverains du golfe de Guinée, de la Côte d'Ivoire, où désormais les attaques sont de plus en plus fréquentes dans le nord, frontalier avec le Mali, et nord-est, avec le Burkina Faso.

Au Niger, la présence militaire française était assurée par les 1 500 militaires de l'opération Barkhane, renforcés par le repli du Mali, en juin 2022, et du Burkina Faso, en décembre dernier, entre la base aérienne projetée sur l'aéroport Hamani Diori de Niamey, celle d'Arlit-Aguelal, à proximité des mines d'uranium d'Orano ; dans la passe de Madama, à la frontière avec la Libye, dans le cadre de la lutte contre les réseaux criminels migratoires – et à Diffa, à la frontière avec le Nigeria, dans le cadre de la lutte conjointe contre les groupes liés à Boko Haram.

Les accords bilatéraux de défense sont clairement remis en cause par les juntes militaires. Les militaires nigériens ont ainsi indiqué à Paris leur volonté de revenir sur les accords de mai 2013, janvier 2015 et avril 2022 sur le stationnement des troupes et le régime juridique de leur présence,



scellant ainsi le sort des opérations antiterroristes menées conjointement avec les forces de sécurité nigériennes.

Au Tchad, la présence française depuis l'indépendance a été rythmée par nos nombreuses opérations militaires, dans le contexte du voisinage libyen, soudanais, nigérien-nigérien et centrafricain, depuis l'opération Limousin-Bison (1969-1972), l'opération Manta (1983-1984) — pour défendre la bande d'Aozou des velléités annexionnistes du colonel Mouammar Kadhafi — jusqu'à l'opération Épervier (1986-2014) qui constitue, en réalité, depuis août 2014, l'ossature de l'actuelle opération Barkhane.

La France a perdu, entre 1968 et 2008, 153 des siens au Tchad. Il s'agit là du plus lourd tribut consenti en opérations extérieures depuis 1963. Il y a actuellement 1 200 soldats français au Tchad.

Il ne faut pas oublier le sacrifice des 58 militaires français décédés au Sahel, dont 46 au Mali, dans la lutte antiterroriste, depuis 2013.

Le phénomène des coups d'État n'est pas nouveau en Afrique : plus de 250 depuis le début des indépendances des États africains, à partir de 1953. Depuis sa création en 1975, quasiment tous les pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont connu des coups d'État militaires. Des douze États de la bande sahélo-saharienne, d'ouest en est, tous ont expérimenté ces perturbations non démocratiques, à l'exception notable du Sénégal et de l'Éthiopie.

Le vent démocratique qui a soufflé deux fois sur le continent — au début des années 1990, lors de la dislocation de l'URSS ; dans la foulée des « Printemps arabes », à la fin des années 2010 — semble devoir désormais céder le pas à des forces armées prétendant agir comme acteurs ou vecteurs d'alternances politiques, rendues caduques

par des régimes népotiques et kleptocrates s'ancrant au pouvoir, pour certains depuis près de 60 ans comme les Bongo, père et fils, depuis 1967.

Une vague kaki semble emporter des tenants de troisièmes mandats — illégitimes — à l'instar de celui brigué par le président guinéen déposé, Alpha Condé, ou obligés de céder le pas face au courroux populaire, comme au Sénégal, où Macky Sall ne pourra briguer pour la troisième fois, un mandat, en février prochain.

Une forme d'alternance. — Ces putschs semblent nous rappeler une loi d'airain, que nous avons peut-être oubliée : à défaut d'alternance véritablement démocratique, les transitions politico-militaires, fussent-elles longues (jusqu'à 36 mois - 3 ans), sont des palliatifs critiquables et indéfendables sur le point juridique, mais le plus souvent justifiées et perçues comme nécessaires par les populations, la société civile et les jeunes des pays concernés, qui les acceptent, *in fine*, cahin-caha.

Les casernes bouillonnent un peu partout en Afrique. Le prétorianisme semble à la mode et désormais les présidences se déclinent en mode camouflage.

Attention, cependant, à ne pas faire des putschistes de farouches opposants à leurs frères d'armes français. Ainsi, les coopérations militaires ont repris en Guinée, malgré le coup d'État de septembre 2021 qui a porté le lieutenant-colonel Mamadi Doumbouya au pouvoir ; au Gabon, où le président-général Brice Oligui Nguema ne semble pas enclin à remettre en cause la présence du 6^e bataillon d'infanterie de marine à Camp de Gaulle, à Libreville.

D'où la lancinante question de l'acceptation de la présence de nos forces prépositionnées (Sénégal, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon), projetées (Tchad, Niger), dont dépend aussi la pérennité de notre relation diplomatique et militaire avec les 28 pays qui ont contracté des accords de partenariat sécuritaires, révisés, faut-il le rappeler, en 2008.

Le débat quant à notre présence sur le continent africain ne saurait se limiter à la seule projection de 80 % de notre capacité d'opérations extérieures sur ce continent. Néanmoins, cette réalité diplomatico-militaire, conditionnée par ces quelque 8 000 à 10 000 hommes et femmes dédiés à la sécurité du continent et de ses populations, joue un rôle déterminant.

D'où cette légitime question : qui sera le prochain pays sur la liste des coups d'État aboutis ou tentés, de nature à remettre davantage en cause la légitimité française en Afrique ? Congo-Brazzaville, Cameroun, Djibouti, Madagascar, Côte d'Ivoire ? ■

Nicolas de Staël, entre tradition et ruptures

Figure capitale de la scène artistique française d'après-guerre, le peintre a aboli la distinction entre abstraction et figuration.

Nikolaï Vladimirovitch Staël von Holstein est né à Saint-Petersbourg le 5 janvier 1914. Il est le fils d'un général russe vice-gouverneur de la forteresse Pierre-et-Paul. La révolution de 1917 oblige la famille à fuir en Pologne. Son père meurt en 1921, sa mère l'année suivante. En 1922, les trois enfants de Staël sont recueillis à Bruxelles, chez les Fricero, une famille d'origine russe. Apatride, Nicolas de Staël s'engage dans la Légion étrangère en 1939 et obtiendra la nationalité française en 1948. Le peintre se donnera la mort en 1955, à 41 ans. Avec plus de 1 000 tableaux et autant de dessins, en quinze ans d'une carrière vertigineuse, il aura traversé la peinture comme un météore.

L'exposition au Musée d'Art moderne de Paris rassemble 200 tableaux, dessins, gravures et carnets. Organisée de manière chronologique, elle traduit les évolutions d'un peintre qui ne cesse de se remettre en question. Elle fait une belle place aux dessins, qui révèlent beaucoup de ce que sera la peinture de De Staël. Ils ont peu de « chair ». Seule-



Sicile. 1954. Huile sur toile. 114 x 146 cm. Musée de Grenoble.

ment des lignes de force, juste l'essentiel, et tout est dit. Les premières toiles, abstraites, ne constituent pas la période la plus intéressante. De Staël ne s'y distingue pas encore. En revanche, les encres de Chine révèlent une construction déjà solide et l'équilibre des compositions. Sans rupture avec l'abstraction ni retour à la figuration, de Staël a tracé sa voie : « *Je n'oppose pas la peinture abstraite à la peinture figurative. Une peinture devrait être à la fois abstraite et figurative. Abstraite en tant que mur, figurative en tant que représentation de l'espace.* »

Il y a quelque chose d'entier dans cette peinture qui corres-

pond à un tempérament de feu. La publication de la correspondance de l'artiste dévoilera une personnalité aussi exaltée qu'intransigeante. Anne de Staël, sa fille aînée, explique pour le catalogue de l'exposition : « *Il vivait dans un autre temps : un temps tellement pressé, une urgence... Il est mort au bout de l'urgence... Ce qu'il voyait et qui le bouleversait, il n'avait pas une minute pour le traduire. D'où mon admiration pour Le Parc des Princes qui porte l'événement de ce match de foot dans lequel il n'y a plus ni ballon ni rien. Il y peint l'énergie humaine autour d'un ballon.* » Le peintre traduit l'énergie et les images

de la vie en masses colorées. L'homme du Nord a découvert la lumière en Espagne, au Maroc, en Provence, en Sicile. Il va en donner une traduction très personnelle. Agrigente ou Syracuse surgissent, synthétisées à l'extrême, gorgées de couleurs stridentes qu'aucun autre n'aurait osé associer. Dans un ultime revirement, les dernières toiles des années cinquante présentent une fluidité nouvelle. Les Mouettes volaient-elles vers de nouveaux horizons ? ■

ALAIN SOLARI.

► Nicolas de Staël, Musée d'Art moderne de Paris, jusqu'au 21 janvier 2024.

Musique

■ **15 bougies pour Country Music Mag.** - En France, les inconditionnels de musique syncopée ont à leur disposition *Jazz Magazine* et *Jazz News*. Les rockers écuméniques peuvent compter sur l'excellent *Rock & Folk*, acheté aujourd'hui pour les articles des remarquables Patrick Eudeline ou Nicolas Ungemuth. Plus sélectifs, les metalleux préfèrent *Hard Rock Mag* ou *Rock Hard*. *Blues Magazine*, bientôt trentenaire, rencarde les amateurs d'une musique qui, à considérer la couverture du n° 100 dédiée au Néo-Zélandais Grant Haa, n'est plus du tout l'apanage des Noirs du Mississippi. Les aficionados français de country, eux, ont dû attendre 2008 pour que le premier et (toujours) unique canard entièrement consacré à leur musique apparaisse. *Country Music Mag*, 90 numéros au compteur, fête ses quinze années d'existence. Jacques Mouchet, son directeur de publication, ne ménage pas sa peine pour rendre compte tous les deux mois de l'actualité de ce genre musical. Recensions d'albums sortis outre-Atlantique ou ses comptes rendus de festivals tels que celui de Saint-Agrève en Ardèche (Equiblués), c'est une vraie mine.

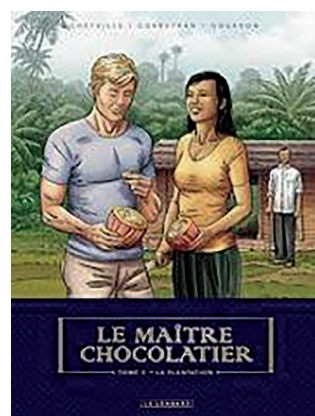
A. P.

► *Country Music Mag*, 46, rue de Jaumarie, 24190 Saint-Germain-du-Salembre. www.countrymusicmag.net

Art de vivre

■ **Le Maître Chocolatier : à noter sur vos tablettes !** – Il y a quelque chose de pourri au royaume... de Belgique ! Si l'histoire se passe à Bruxelles, on n'apprendra pas, dans les trois tomes que compte la BD *Le Maître Chocolatier*, pourquoi le chocolat est devenu une spécialité belge. Par contre, Corbeyran et Gourdon y dépeignent en « noir intense » la face cachée des belles créations chocolatières et autres gourmandises cacaotées enveloppées dans de jolis emballages vendeurs. Et l'arrière-goût est des plus amers !

Du non-respect du producteur et de son produit au non-respect du consommateur,



il s'agit d'une critique pointant les impacts néfastes de l'économie chocolatière pour les hommes – problèmes de santé, recherche du profit facile, etc. – comme pour la planète – déforestation et destruction de la

biodiversité. Et l'on comprend que, pour les véritables amoureux de l'art chocolatier, la tâche est titanesque pour lutter contre ce système bien huilé – à l'huile de palme hydrogénée.

À travers les péripéties d'Alexis Carret, chocolatier « artiste et amoureux du goût », le lecteur ne se voit cependant pas dissuadé de consommer du chocolat. La description des différentes étapes aboutissant à un chocolat de qualité, que pourra ensuite sublimer le maître chocolatier, le fera plutôt saliver !

M. B.

► *Le Maître Chocolatier*, scénario de Corbeyran et Gourdon, dessin de Chetville et couleurs de Milk, Éditions Le Lombard. Série en trois tomes (*La Boutique*, *La Concurrency*, *La Plantation*).

2023 : l'année jubilaire du roi Carl XVI Gustav de Suède

Après 2022, au Royaume-Uni, le jubilé de diamant de la feuë reine Élisabeth II (70 ans de règne), puis au Danemark, le jubilé d'or de la reine Margrethe II (50 ans de règne), c'était au tour du roi Carl XVI Gustav de Suède, orphelin de père, monté sur le trône à l'âge de 27 ans pour succéder à son grand-père le roi Gustav VI Adolf, de célébrer son jubilé d'or, le plus long règne des rois suédois.

Des prérogatives royales limitées mais essentielles. - Pour son jubilé d'émeraude (40 ans de règne), le roi a institué le *Sverigemiddagen*, dîner suédois annuel, rassemblant 200 compatriotes émérites provenant des 21 comtés de Suède, représentant la vie culturelle, économique, éducative, sanitaire, sportive et associative du pays. C'est ainsi qu'a débuté, le 20 janvier 2023, au palais royal de Stockholm, l'année jubilaire.

En 2023, également 500^e anniversaire de l'indépendance de la Suède et de l'élection du roi Gustav Vasa, le roi Carl XVI Gustav et la reine Sylvia auront visité chacun de ces comtés, en y rencontrant leur gouverneur et de nombreux acteurs de la société suédoise : un moyen sûr d'appréhender sur le terrain, les enjeux que traverse la Suède pour mieux la défendre et la représenter.

Carl XVI Gustav, premier roi suédois à exercer ses prérogatives selon la nouvelle Constitution entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1975, a dû renoncer à ses pouvoirs d'arbitre politique, tout en conservant un droit de regard sur les affaires du gouvernement et un rôle en matière diplomatique (80 visites d'État effectuées). Cependant, si sa fonction est essentiellement représentative, le roi a su garder une certaine influence.

Tous les ans, après un office à la cathédrale de Stockholm, en présence du président du Parlement et de la famille royale conduite à cette occasion en carrosses dans les rues de la capitale, le roi ouvre la session au Riksdag (Parlement monocaméral suédois). Moment important, où le souverain est dans son rôle de garant du fonctionnement démocratique des institutions suédoises et de l'unité nationale. Contrairement au discours du trône en Angleterre, le roi prononce un discours à la nation, *rédigé de sa main*, avant celui du Premier ministre qui annonce la politique du gouvernement.

Le roi prononce un discours à la nation rédigé de sa main. - En 2020, lors du Covid, le roi s'adressait ainsi aux parlementaires : « [...] Hier après-midi, on comptait un total de 5837 résidents suédois morts des suites du Covid-19. Leur perte est un grand chagrin pour notre pays [...] Dans le même temps, d'autres défis demeurent. Le change-



En 50 ans de règne, le roi Carl Gustav a été le gardien et le garant des intérêts et de l'unité de la société suédoise, de ses traditions sociales et culturelles, grand défenseur de l'environnement, il préside le WWF (Fonds mondial pour la nature) en Suède.

ment climatique, le chômage, la criminalité et la maladie mentale font partie des problèmes qui ont un impact majeur sur notre avenir – et qui attendent toujours d'être résolus. Ce travail ne doit pas s'arrêter [...] La sauvegarde de notre démocratie reste également une tâche importante. Pendant quatre ans, jusqu'en 2022, le Riksdag célèbre les cent premières années de la démocratie suédoise. Un anniversaire qui prend un poids particulier par le développement des événements en cours dans le monde ».

La libre parole du roi au service du bien commun. - À d'autres moments de l'année, le roi s'adresse aux Suédois, notamment lors de son discours de Noël et lorsqu'il lui arrive d'être sollicité par les médias pour un entretien. Il bénéficie alors d'une relative liberté de parole qu'il ne se prive pas d'utiliser pour faire valoir ses préoccupations et, parfois même, ses critiques ou ses désaccords ; ainsi, lors de la réforme de la loi de succession au trône, votée par le parlement en 1979 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1980, de manière rétroactive. Désormais, seul le droit d'aînesse prévaut pour prétendre au trône, qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon. La princesse Victoria, fille aînée du roi, devint donc héritière du trône, à la place de son frère le prince Carl Philip qui, à sa naissance en 1979, avait été pro-

clamé *kronprins* (prince héritier). Interrogé cette année, lors d'une interview de la télévision suédoise SVT, sur le documentaire intitulé « *Les derniers rois de Suède* », le roi lança « *Je pense toujours qu'il n'est pas judicieux d'avoir des lois qui fonctionnent rétroactivement. On peut accepter cela pour la génération suivante. Mon fils, le prince Carl Philip est né prince héritier et on lui a retiré tout cela. C'est assez étrange. Vous ne pouvez pas faire ça* ». Et quand le journaliste l'a poussé dans ses retranchements, lui demandant si ce titre avait été injustement retiré à son seul fils, le roi répondit gravement « *Oui, je pense que oui* ». La polémique suscitée en Suède par ces propos a néanmoins obligé le roi à émettre un communiqué, réaffirmant son entier soutien à sa fille et héritière, la princesse Victoria. Carl XVI Gustav n'a donc pas pris de gants pour faire la part des choses. Tout récemment encore, le roi, qui préside chaque année la remise des prix Nobel, ayant appris l'invitation faite en 2023 par la fondation Nobel, aux ambassadeurs russe, biélorusse et iranien, a déclaré ne pas avoir décidé d'assister ou non à cette cérémonie. Résultat : lesdits ambassadeurs ont dû rebrousser chemin.

En ce 15 septembre 2023, jour anniversaire de l'avènement du roi Carl XVI Gustav, un *Te Deum* était donné en l'église du palais royal de Stockholm. Étaient conviés notamment la reine Margrethe II de Danemark et le roi Harald V de Norvège auxquels Carl XVI Gustav est apparenté, ainsi que le président islandais Guðni Th. Óganeson et le président finlandais Sauli Niinistö. Sous les acclamations de la foule, la famille royale, entourée de ses royaux cousins, est apparue au balcon du palais royal. Un dîner de gala des chefs d'État, en présence de personnalités suédoises, clôturait cette journée dans la salle des Chevaliers du palais royal.

La veille, le couple royal avait reçu en privé, au château de Drottningholm, ces mêmes chefs d'État : moment pour évoquer, loin des regards, les sujets internationaux intéressant la Scandinavie, depuis l'adhésion de la Finlande à l'OTAN, la candidature en cours de la Suède, alors que la guerre en Ukraine fait rage (1).

En tant que chef de l'État, le roi Carl XVI Gustav reçoit aussi en visite d'État, les chefs d'État étrangers. La visite d'Emmanuel Macron, prévue du 23 au 25 octobre, a été reportée en raison de l'attentat en Belgique contre des ressortissants suédois. ■

DENIS CRIBIER.

(1) voir *Royaliste* n° 1231 « Le roi Carl XVI Gustav face à la crise ukrainienne ».



Brèves royales

■ **31 octobre-3 novembre. Nairobi.** – Visite d'État au Kenya de Charles III et de Camilla, la troisième après l'Allemagne et la France. Elle rappelle celle que la princesse Élisabeth effectuait avec son époux le duc d'Édimbourg en février 1952 quand elle apprit la mort de son père, le roi George VI, et son destin de reine.

■ **31 octobre. Madrid.** – Prestation de serment, devant les deux chambres des Cortes Generales, de Leonor, 18 ans, fille aînée et héritière désignée du roi Felipe VI, sur la Constitution espagnole de 1978.

■ **6-8 novembre. Copenhague.** – Visite d'État au Danemark du couple royal espagnol.

■ Focus sur les Karađorđevitch

Les morts : une trentaine au mausolée royal d'Oplenac (Serbie), dans l'église Saint-Georges de Topola, à 80 km au sud de Belgrade, origine de la famille, depuis le premier Karađorđevitch (Dorđe Georges en serbe; 1752-1817). Entre autres personnages : les rois et leurs épouses, Pierre I^{er} (né en 1844, premier roi, de 1903 à 1921, après la fin tragique de la famille Obrenovitch) et Zorka de Monténégro, Alexandre I^{er} (né en 1888, régnant de 1921 à 1934, assassiné à Marseille) et Marie de Roumanie, Pierre II (né en 1923, régnant théoriquement jusqu'à l'invasion allemande de 1941, sous la régence du prince Paul, né en 1893, neveu de Pierre I^{er}) et Alexandra de Grèce. La dépouille de Pierre II, mort en 1970 à Denver (États-Unis), n'a été rapatriée qu'en 2013 ; elle eut droit à des funérailles d'État. Celles du régent Paul, mort en 1976 à Neuilly (France), et de sa femme Olga de Grèce, avaient été transférées en 2012. Leur fils, le prince Alexandre, né en 1924, époux de Maria-Pia de Savoie, fille aînée du roi Umberto d'Italie, décédé à Paris en 2016, a été directement inhumé à Oplenac.

Les vivants : 15 princes avec, en premier, Alexandre de Yougoslavie, fils unique de Pierre II, né à Londres en 1945, actuel prétendant à la Couronne, devenu depuis 2003 Alexandre de Serbie. Marié à Maria da Gloria d'Orléans-Bragance, nièce de la première comtesse de Paris, dont trois enfants : Pierre (Petar), né à Chicago en 1980, Filip et Aleksander, jumeaux nés en 1982 à Londres. L'aîné, Pierre, qui vit en Espagne, a renoncé à ses droits le 27 avril 2022, faisant de son frère Filip le prince héritier. Celui-ci avait poursuivi une brillante carrière à la City de Londres et, à Belgrade en 2017, s'était marié à une Serbe, dont il a un premier enfant, le prince Stefan,

né le 25 février 2018 à Belgrade, le premier à naître sur le sol serbe depuis 1923, troisième dans l'ordre de succession. Un second enfant, la princesse Marija, est né le dimanche 5 novembre. Le couple s'est installé à Belgrade dans le pavillon blanc (Dedinje) à côté du palais royal où résident depuis la restitution des biens en 2001 son père et sa belle-mère Katarina. Le troisième fils, Aleksander, vit au Nicaragua. Leur père s'investit dans sa fondation caritative avec son épouse tandis que le prince Filip est présent dans toutes les occasions nationales ainsi qu'auprès des Serbes du Kosovo et de Bosnie-Herzégovine. Filip a deux demi-sœurs après le remariage de sa mère avec le duc de Segorbe, grand d'Espagne.

Les autres princes sont issus des branches collatérales, vivant pour la plupart soit à Londres soit aux États-Unis. Des deux frères de Pierre II, Tomislav (décédé en 2000, il avait été le premier à regagner la Serbie en 1990), trois fils (Nikola, Mihai et Dorde); André (Andrej; décédé en 1990 aux États-Unis), deux fils (Vladimir et Dimitri). D'Alexandre, fils du régent Paul, et de Maria-Pia de Savoie, deux fois des jumeaux, Dimitri et Michel, Serge et Hélène (cette dernière connue pour un premier mariage avec Thierry Gaubert, impliqué dans l'affaire Karachi), et un demi-frère, Dushan, né d'un second mariage avec Barbara de Liechtenstein. Élisabeth, dernier enfant du régent, née en 1936, après trois mariages s'est établie à Belgrade où, contre la volonté d'Alexandre, elle s'est présentée sans succès à l'élection présidentielle serbe de 2004.

MARIE-JO YORK.

La Nouvelle Action royaliste

Principales réunions prévues :

■ Conseil national :

Le conseil national de la NAR se réunira le **9 décembre 2023**. L'ordre du jour de cette réunion sera adressé prochainement aux conseillers nationaux.

■ Congrès :

Le congrès de la NAR aura lieu les **16 et 17 mars 2024**. Nous invitons nos adhérents à réserver cette date. Le congrès est ouvert à l'ensemble des adhérents à jour de cotisations.

■ Réunion IFCCE

Sur le modèle de la réunion qui s'est tenue à Bordeaux en 2023, l'IFCCE et la NAR organisent une journée de travail sur le thème de la défense nationale. Elle aura lieu à Rennes, le **25 mai 2024**. L'ensemble de nos adhérents, abonnés et sympathisants y sont conviés.

Hommage de Mgr le comte de Paris au roi Louis-Philippe I^{er}

Alors que le duc de Bragance réunissait au Portugal, pour le mariage de sa fille, plusieurs descendants de Louis-Philippe d'Orléans, la France fêtait le 6 octobre dernier les 250 ans de la naissance, au Palais-Royal à Paris, du futur Louis-Philippe I^{er}.

Dans une France meurtrie après de nombreuses guerres, le nouveau roi, attentif comme certains de ses prédécesseurs aux difficultés du peuple français, mettait tout en œuvre pour améliorer les conditions de vie de ses compatriotes.

Sous son règne, les mères françaises ne furent pas inquiétées de voir leurs jeunes fils partir au combat. Louis-Philippe a marqué l'histoire de notre pays pour avoir privilégié les discussions diplomatiques à la guerre, en près de dix-huit ans de règne.

Dans un XIX^e siècle très libéral, le roi fut attaché à la défense d'un certain nombre de principes. Particulièrement proche des siens, il s'imposa en bon mari vertueux et en père aimant soucieux de l'avenir de ses enfants.

Moderne, Louis-Philippe I^{er} le fut réellement en ayant, par exemple, favorisé l'avènement du chemin de fer. Il est le seul roi français à avoir posé devant un objectif.

Il est bon de se rappeler la vie des plus passionnantes du dernier roi que la France a connu, qui naît en 1773 sous Louis XV et meurt en 1850 au moment où la photographie, avec le daguerrétype, fait ses premiers pas. ■

Royaliste n° 1265 du 6 novembre 2023

Page 2 Un château pour la langue française. **Page 3** Loi anti-émeutes. – L'Écho du net. – **Page 4** Budget : le retour de l'austérité. – Brèves sociales. **Page 5** Drogue : cinquante années de défaites. **Page 6** L'Espagne à nouveau dans une impasse politique. – Voix étrangères. – Les Faits majeurs. **Page 7** Le siècle turc. **Pages 8-9** Loi de programmation militaire : désillusion générale. **Page 10** Pour un féminisme du faire. – Dans les revues. **Page 11** Civilisation et christianisme. **Page 12** La France au défi des putschs africains. **Page 13** Nicolas de Staël. – Art de vivre. – Musique. **Page 14** Le roi Carl XVI Gustav. **Page 15** Brèves royales. **Page 16** Guerres et paix entre les nations.

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

Guerres et paix entre les nations

Devant la guerre qui se déroule à Gaza comme dans les autres conflits en cours, est-il possible de prendre raisonnablement position ? Le flux des images terrifiantes provoque, une fois encore, un sentiment largement partagé d'impuissance résignée.

Sur nos écrans, les souffrances des Gazaouis sont en train de rejeter dans l'ombre le pogrom du 7 octobre tandis que s'éloigne le souvenir du nettoyage ethnique du Haut-Karabakh et du spectacle fragmentaire de la guerre russo-ukrainienne. Le cours de l'histoire se perd dans la succession des instantanés, choisis pour leur charge émotionnelle.

Restent les empathies sélectives, mais les échanges d'injures viennent contredire ce qu'on perçoit de la complexité des conflits et contribuent au désarroi. Que dire et surtout que faire pour ne pas tomber dans le relativisme ? Un individu ne peut rien, à moins qu'il ne s'engage sur un champ de bataille. Un citoyen militant peut suivre les consignes de son parti, mais il ne saurait ignorer qu'on y rédige les protestations indignées en songeant aux clientèles électorales à préserver ou à conquérir. Les condamnations morales agacent par leur vacuité mais il est impératif, face au torrent des mots employés à tort et à travers, de ne pas consentir à l'égalisation de toutes les violences. Une entreprise génocidaire est tout autre qu'un massacre de population civile, un crime contre l'humanité est tout autre qu'un crime de guerre, une action terroriste est tout autre qu'une opération militaire.

La seule démarche rigoureuse, qui n'efface pas les affinités personnelles, conduit à interpellier le chef de l'État, le gouvernement et la représentation nationale. Il ne s'agit pas de s'en remettre paresseusement aux autorités, mais d'invoquer les principes communs et d'appeler l'État à l'action.

Des citoyens peuvent souhaiter la victoire d'un camp sur un autre, mais les disputes entre les pro et les anti doivent se modérer selon une même exigence : la paix entre les nations qui est la visée permanente de la France. Point d'angélisme cependant. La France doit défendre ses intérêts mais, nation de taille moyenne, elle a intérêt à la paix générale, qui est pour elle le plus sûr moyen de préserver son indépendance.

Cette visée pacifique n'est en rien pacifiste : puisque la paix repose sur un équilibre des forces selon des principes de droit, il faut parfois faire la guerre pour rétablir cet équilibre. La politique étrangère de notre pays a pour vocation de maintenir ou de rétablir les conditions de possibilité de la paix, par l'in-

tervention directe ou par l'offre de médiation. Ce qui suppose que nous puissions faire valoir les moyens appropriés de notre puissance. La tâche est certes difficile, mais l'intelligence des situations tient pour une grande part aux informations fournies par les diplomates qui ont pour tâche d'apprécier les rapports de force, dans le silence qu'ils imposent à leurs propres sentiments, au fil des relations qu'ils entretiennent avec tous les protagonistes, y compris les moins recommandables. C'est ainsi qu'ils peuvent entrer, le moment venu, dans la négociation, selon les instructions qu'ils reçoivent. Ils savent qu'une politique étrangère n'est jamais accomplie. Selon la maxime de Vladimir Jankélévitch, "ce qui est fait reste à faire" tant la paix est fragile, tant les bévues et les ratages, nombreux dans notre histoire comme dans celle des autres nations, menacent à chaque instant le sérieux des intentions.

Ces lignes de conduite devraient permettre d'écarter deux tentations récurrentes : la soumission de la politique étrangère aux tactiques politiciennes et aux compromis avec les groupes de pression ; l'alignement sur la puissance dominante. Emmanuel Macron, qui croit pouvoir se passer d'un véritable ministre des Affaires étrangères, fait exactement le contraire. Tout en organisant la destruction de notre corps diplomatique, il s'est aligné sur les États-Unis au lieu de préparer une médiation effective dans le conflit russo-ukrainien. Lors de son voyage en Israël, il a appelé à une coalition internationale contre le Hamas, abandonné le jour même cette idée puis rappelé la position française tout en démontrant son insigne faiblesse par l'envoi, en guise de démonstration de puissance, d'un navire humanitaire.

Encore une fois, la France ne fera rien. Nous voici renvoyés à nous-mêmes, alors que des initiatives françaises en Europe, dans le Caucase et au Proche-Orient, auraient réorienté le débat national et transcendé les passions. Confrontés au spectacle désolant d'un État impuissant à l'intérieur et incapable à l'extérieur, nous devons tenter de ménager l'avenir en luttant contre la fiction occidentaliste (l'Ukraine n'a pas soutenu l'Arménie, Israël coopère avec l'Azerbaïdjan) et contre ceux qui attisent les haines identitaires au nom de l'invraisemblable guerre des civilisations ou de l'introuvable solidarité révolutionnaire des damnés de la terre. Israël mène une guerre nationale. Les États-Unis tentent de maîtriser les tensions internationales en Orient. D'autres États - la Turquie par exemple - cherchent à se placer en vue de futures négociations sur l'Ukraine et sur Gaza. Pendant ce temps, l'Élysée fait de la communication. ■

Ne manquez pas le prochain Mercredi de la NAR

Mercredi 8 novembre à 20 h 00 dans nos locaux parisiens

Arnaud Teyssier

historien, professeur associé à l'École normale supérieure, pour une conférence sur le thème :

Louis-Philippe, dernier roi des Français : les leçons d'un destin.

